



JOURN@L FOOT

N°473 DU 14 OCTOBRE 2020

INFOS DE LA SEMAINE

INFO COVID

Suite à la dégradation rapide de la situation sanitaire, quelques rappels concernant les précautions à respecter :

- Les protocoles d'avant et d'après matchs sont interdits,
- Limiter au maximum le temps passé dans les vestiaires avant et après les matchs,
- La désinfection des vestiaires doit être faite systématiquement après le passage des équipes et avant l'arrivée des suivantes,
- Masque et gel disponibles à l'entrée du stade,
- Masque et gel obligatoires lors de l'utilisation de la tablette,
- Ne pas faire de collation d'après match, privilégier des boissons et casse croute à emporter,
- Le port du masque est obligatoire dans les enceintes ainsi qu'au bord des terrains pour les dirigeants les officiels et les spectateurs,
- Port du masque obligatoire sur les bancs de touche dirigeants et joueurs sauf pour le coach principal

Comptant sur votre collaboration pour que nous puissions aller au bout d'une saison très particulière.

FOOT ANIMATION ET U13

Pour des raisons d'organisations et parce que ce sont différents intervenants qui gèrent les feuilles de matchs et de plateaux, merci d'envoyer un mail par catégorie sur la boîte mail

feuillesdematches@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

AG FINANCIERE ET ELECTIVE

En raison des contraintes sanitaires, l'Assemblée Générale financière et électorale se déroulera exceptionnellement à Cap Perriaz à Seynod le vendredi 27 novembre 2020 à 19h30.

SOMMAIRE

SECRET. GENERAL P1

REGLEMENTS P2

DISCIPLINE P4

SPORTIVE P6

JEUNES P7

FEMININES P8

EDUCATEURS P9

ARBITRAGE P10

FUTSAL P11

MEDAILLES DE LIGUE – SAISON 2019/2020

OR :

Pierre PETIT (US MONT BLANC)
Joseph PINGET (Comité de Direction du District)

VERMEIL :

Patrice GRUSLKA (US MONT BLANC)

ARGENT :

Georges BERTHOD (US PRINGY)
Antoine BLANCHET (Comité de Direction du District)
Georges DUPONT (U.N.A.F)
Pascal LASSERRE (AS VIUZ EN SALLAZ)
Stéphane PRALON (US ANNECY LE VIEUX)

Ces médailles seront remises à l'Assemblée Générale d'Hiver le 27 novembre 2020, à Seynod (Salle Cap Périaz).

TOURNOIS

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

FFF :

Application CTEN – Publications RB

DIVERS :

CDOS : Newsletter d'Octobre 2020.

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

Arthaz – M. Charrand

Commission de Discipline :

M. Chevallier – Titonel – Luiggi – Marini – Dietsch – Khalifa – Rastello - Viuz – La Filière – Brevon – JS Reignier – Annecy Portugais – BCFC – CS Megeve - Allinges

Commission des Jeunes :

CS2A Foot Groupement – AS Viuz – FC Cluses – TEGG – CS St Pierre en Faucigny – AS Sillingy – GJ Mont Blanc – GPT Viry Vuache – ES Fillings – AS Epagny – US Challex – Anthy SP – GJ Mont Blanc – FC Cluses – ES Fillings – ES Douvaine

Loisin – FC St Cergues – FC Thones – FC Brevon – Anthy SP – GJ Anthy Margencel – FC St Cergues – CS Ayze (2) - Saumur

Commission Sportive:

GFA 74 – FC Reignier – FRS Champanges – Ballaison – Douvaine Loisin – ES Meythet (2) – AS Neydens – Marnaz FC – AS Sillingy – US Argonay (2) – Anthy SP – CS Vacheresse – US Pringy – AS Sillingy - M. Belarbi – Saumur – Defay – Dias -

Commission Féminine :

FC Chambotte – USAV – ES Douvaine Loisin (3) – AS Viuz – AS Thonon

Commission des Arbitres :

Piqueret – Loukili – Cheikh (2) – Ledoux – Dubois - Belmin – Gomri - US Challex – FC Aravis

Commission des Terrains :

Ligue - Saumur

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Gpt Viry Vuache – GFA Rumilly Vallières - Cheikh (2)

Commission de Formation :

Valleiry

Commission du Statut des Educateurs :

AS Thonon

Trésorier :

US Argonay

Commission des Délégués :

FC Aravis – GFA Rumilly Vallières

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Jacques LAGRANGE

Réunion du 12/10/2020

Publiée le 15/10/2020

DECISIONS

MATCH n°22510906

DOSSIER N° 473/02 : ANNEMASSE GAILLARD 2 – SILLINGY 1 – SENIORS D1 Poule Unique du 26/09/2020

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de SILLINGY portant sur la qualification des joueurs DOUMBIA Aboulayeziz, BOZYGIT Osman, BALDE Mamadou et VELIU Véli désignés nominativement est recevable conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réserve d'avant-match formulée par le club de SILLINGY portant sur la qualification et la participation des joueurs de l'équipe de ANNEMASSE GAILLARD 2 au motif que sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés est recevable conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort, après vérification au fichier des licences du club d'ANNEMASSE GAILLARD que la situation des joueurs, objet de la réclamation, s'établit comme suit :

- DOUMBIA Aboulayeziz : licence enregistrée le 21/09/2020 qualifié le 26/09/2020

- BOZYGIT Osman : licence enregistrée le 21/09/2020 qualifié le 26/09/2020
- VELIU Véli : licence enregistrée le 21/09/2020 qualifié le 26/09/2020
- BALDE Mamadou : licence enregistrée le 14/09/2020 qualifié le 19/09/2020

Par suite, ces joueurs étaient qualifiés à la date de la rencontre, le 26/09/2020, conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoient un délai de quatre jours francs après la date d'enregistrement de la licence.

De l'instruction de la réclamation, il ressort que l'équipe d'ANNEMASSE GAILLARD 2 n'a fait participer à la rencontre sus nommée que 2 joueurs mutés, ce qui est conforme à l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

DOSSIER N° 473/03 : BONNEVILLE 2 – FC FORON 3 – SENIORS COUPE DISTRICT 2^{ème} Niveau du 13/09/2020

En la forme :

1. La réclamation d'après match formulée par le club de FC FORON concernant le fait que « des joueurs de BONNEVILLE 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

2. La réclamation d'après match formulée par le club de FORON concernant le fait « de vérifier la licence du joueur GHAZOUANI Farouk présent au match de ce jour 13.09.20 et aussi présent sur la photo du CAB BONNEVILLE le 30.08.20 contre Saint Julien en Coupe de France » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

3. La réclamation d'après match formulée par le club de FORON concernant le fait que « des réserves sont posée sur la qualification/ participation des joueurs du CA BONNEVILLE au motif que les licences n'ont pas le délai réglementaire de 4 jours francs » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

1. De l'instruction de la réclamation, à la lecture de la feuille de match, il apparait qu'aucun joueur de BONNEVILLE 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre SAINT JULIEN 1 – BONNEVILLE1 Coupe de France du 30/08/20, dernier match officiel de cette équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

2. Attendu que par mail du 24 septembre 2020, le club de FORON FC entend annuler sa réclamation d'après match pour ce motif, la Commission prend acte de ce désistement.

3. Au visa de l'article 187-1 des RG FFF, « les réclamations doivent être nominales et motivées au sens des dispositions prévues pour les réserves par l'article 142 »

Attendu que si au visa de l'alinéa 4 de l'article 142 des RG FFF, une réclamation peut se faire sur « l'ensemble de l'équipe » ce n'est que concernant la participation des joueurs et non sur leur qualification

Considérant que « le respect du délai de 4 jours francs » concerne bien la qualification des joueurs.

Mais attendu que les réserves de FORON FC ne sont en l'espèce pas nominale.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°22826396

DOSSIER N° 473/04 : FC CHAMBOTTE 2 – LAC BLEU 1 – SENIORS FEMININES D2 Poule B du 04/10/2020

Au fond :

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre sus nommée à la 45' au motif que l'équipe de LAC BLEU 1 s'est présentée avec 10 joueuses et que cette équipe a déploré deux blessées au cours de la rencontre.

Cette équipe n'avait dès lors que plus que 8 joueuses à présenter sur le terrain.

Considérant que les lois du jeu disposent que pour se disputer réglementairement un match féminin doit opposer deux équipes présentant au moins 8 joueuses sur le terrain

Attendu que l'équipe de LAC BLEU avait encore 8 joueuses sur le terrain.

Décisions :

La Commission des Règlements transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation de la rencontre, transmet le dossier au District de SAVOIE pour éventuel suite à donner.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION DE DISCIPLINE

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Jean-Denis ROUX, Grégoire MOSCATO.

Réunion du 12-10-2020

Publié le 15-10-2020

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

ATTENTION : Modification des dates d'effet en cas de match remis.

VALABLE POUR TOUTE LA SAISON 2020/2021.

Exemple :

Si un joueur est sanctionné d'un carton rouge le week-end du 10/11 octobre et qu'un match en retard est programmé le 13 octobre, il purgera l'automatique le 13 octobre, il pourra jouer le week-end du 17/18 octobre et devra purger la fin de sa sanction (si plus d'un match) à compter du vendredi 23 octobre.

NOTE AU CLUB

AS VIUZ EN SALLAZ :

Courrier du 2 octobre, lu et noté.

DEMANDE DE RAPPORT

FOOTBALL ST JEOIRIEN : Séniors D4 – POULE B – Match n°22512085**FOOTBALL ST JEOIRIEN – ESC OLYMPIQUE 2**

Demande de rapport au joueur ECHENARD John pour son comportement envers un adversaire durant la rencontre, et ce pour le samedi 24/10 dernier délai.

DOSSIER REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N°06 – 473/51373.1**Match n°22762305 du 04/10/2020 – U15 D2 – Poule C****FJ AMBILLY – BONNEVILLE****CONVOICATIONS AUDITIONS**

Dossier N°03 - 471/53309.1**Match n°23121592 du 20/09/2020 Coupe Seniors 2^{ème} niveaux.****ES SEYNOD III – ES LANFONNET I****Sont convoqués le lundi 26 octobre 2020 à 19h****L'arbitre :**

DELCUSE Jeremy

ES SEYNOD III :

Le Président ou son représentant

MERIEM François, arbitre assistant

JANNIN Yassin, délégué

KPAMA EDOA Cyril, éducateur

ES LANFONNET:

Le Président ou son représentant

ROUSSEAU Ludovic, arbitre assistant

BLANC GARIN Ludovic, éducateur

CAUNDAY Kevin, joueur N°14

Dossier N°04 - 471/53288.1**Match n°23121570 du 20/09/2020 Coupe Seniors 1° Nv.****ES ST JEOIRE/LA TOUR – SS ALLINGES****Sont convoqués le lundi 26 octobre 2020 à 20h****ES ST JEOIRE/LA TOUR :**

Le Président ou son représentant

STAROPOLI Arnaud, dirigeant

DELTEIL Thibault, Responsable U20

SS ALLINGES :

Le Président ou son représentant

CIFTIC Diyar, joueur N° 7

WILDE Nicolas, spectateur et son tuteur légal

Dossier N°05 – 472/50002.1**Match n°22510903 du 27/09/2020 Seniors D1 Poule Unique****MARIGNIER I – SEYNOD I****Sont convoqués le lundi 2 novembre 2020 à 19h**

Les arbitres :

HANSMETZGER Hervé
 NDI KOUNGOU Thaddee
 DUFOUR Laurent

MARIGNIER I :

Le Président ou son représentant
 LUCAS Stéphane, délégué
 SALOU Kévin, éducateur
 ALOUI Amor, capitaine
 GUIGUE Jérôme, joueur

SEYNOD I :

Le Président ou son représentant
 CAUNDAY Deven, éducateur
 CHAUVIN Rémy, capitaine
 ARNAUD Anthony, joueur n°12

Dossier N°07 – 473/50661.1

Match n°22512218 du 03/10/2020 – Séniors D4 – Poule C

CS MEGEVE – CS CHAMONIX

Sont convoqués le lundi 2 novembre 2020 à 20h

L'arbitre officiel :

GUILLAUME Luiggi

CS MEGEVE :

Le Président ou son représentant
 GACHET Jean-Claude, arbitre assistant
 SELLAMI Didier, éducateur
 VETTER Marcel, vice-président
 RASTELLO Jean-Pierre, délégué

CS CHAMONIX :

Le Président ou son représentant
 GAZZANO Ludovic, arbitre assistant

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

CATEGORIE SENIORS

Responsable : M.CARUSO

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

Programmation des matchs en retard :

Veillez consulter le site ou FootClubs.

Vous pouvez faire une demande sur FootClubs pour jouer en semaine avant le 11/11/2020 avec l'accord du club adverse.

NOTE AUX CLUBS

La Commission Sportive privilégie pour cette saison le report des matchs non joués pour cause de Coupe de France, Gambardella, Covid ou météo en soir de semaine.

Compte tenu du démarrage tardif de la saison et du calendrier très chargé les week-ends seront réservés pour des reports de journées complètes ou des matchs en retard notamment dus au Covid.

La Commission se réserve la possibilité d'inverser les matchs à tout moment que ce soit pour des problèmes de terrains ou d'éclairage homologué. Elle invite aussi les clubs à prendre contact avec leurs adversaires pour donner des dates et heures à la Commission.

Nous invitons également à prévoir des terrains de repli pour jouer les matchs programmés ou reprogrammés aux dates prévues.

PS : Un club, après deux remises de match consécutives par arrêté municipal, devra obligatoirement proposer à la Commission Sportive un terrain homologué de substitution.

Comptant sur votre collaboration pour que cette saison puisse se dérouler au mieux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean Michel BAULMONT

ERRATUM – TARIFS ANNUAIRE DU DISTRICT P.11

Tarifs : Onglet « LICENCE MANQUANTE : U7 U9 U11 ET U13

NOTE AUX CLUBS

Afin de garantir le bon déroulement des Compétitions et le bon déroulement de la suite de la saison, les matchs reportés en U15, U17 et U20 doivent être impérativement joués avant la dernière journée de la 1^{ère} phase prévue les 7 et 8 novembre.

Les rencontres non jouées avant ces dates seront considérées comme perdues pour les 2 clubs quelques soit les motifs de reports.

CATEGORIE U13

>> Concernant les matchs non joués le samedi, la Commission Sportive se réserve le droit de reprogrammer la rencontre le mercredi suivant.

>> **Clubs ayant des U17 et des U20** : Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, nous demandons aux éducateurs U13 de prendre leurs dispositions pour libérer les vestiaires afin que les matchs U17 et U20 puissent se dérouler dès 14h30. Vous devez donc organiser vos rencontres U13 avant en fonction de ces impératifs.

>> **FESTIVAL U13 PITCH** : les poules du Festival u13 qui aura lieu le 17.10 sont disponibles sur le site du District

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAUX FEMININ

SAMEDI 17 OCTOBRE 2020

à AMANCY,

Le RDV est fixé à 9h00 sur place pour un début de plateau à 9h30 pour les équipes suivantes :

Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

Equipes inscrites : Cluses – TEGG – Marignier – Thyez – Fillinges - Reignier

Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

Equipes inscrites : Cluses – Amancy/Vou/Ayz – Vallée Verte - TEGG 1 – TEGG 2 – Marignier

Le RDV est fixé à 10h30 sur place pour un début de plateau à 11h00 pour les équipes suivantes :

Foot à 8 (sous-catégorie tolère U10-U11-U12-U13) pratique 8 contre 8

Equipes inscrites : Perrignier – Amancy/Vou/Ayz – Vallée Verte - Passy MG - TEGG 1 – Thyez

à ANNECY LE VIEUX,

Le RDV est fixé à 9h30 sur place pour un début de plateau à 10h00 pour les équipes suivantes :

Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

Equipes inscrites : Beaumont – USAV – PFA – GFA – Argonay – Cheran

Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

Equipes inscrites : Beaumont – USAV – PFA 1 – PFA 2 – Lac Bleu – Cheran

Foot à 8 (sous-catégorie tolère U10-U11-U12-U13) pratique 8 contre 8

Equipes inscrites : Beaumont – USAV – PFA 1 – PFA 2 – GFA - Argonay

FICHE DE PRET

La joueuse BLEUZE Typhenn (VEIGY) est autorisée à participer aux compétitions féminines U15F pour la saison 2020/2021 avec le club de Douvaine Loisin.

FOOTBALL LOISIRS FEMININ

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2020

Au complexe indoor MONT FOOT 5 à Seynod une découverte du FOOT LOISIR FEMININ (Futnet, Foot en Marchant, Foot Indoor...) est proposée aux personnes débutantes ou confirmées de plus de 18 ans. L'Accueil est prévu 9h15 et la fin à 12h00. Nos collaborateurs vous accueilleront afin de vous faire découvrir plusieurs nouvelles pratiques. Cette matinée conviviale se clôturera par un petit pot avec les pratiquants ayant participé à cette découverte.

Alors inscrivez-vous via le lien suivant:

<https://forms.gle/4xifsC1FarG7BTvm7>

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 14 OCTOBRE 2020

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

FC BALLAISON

FC THONES

Clubs en règle :

SS ALLINGES

US ANNEMASSE

FC CHERAN

HAUT GIFFRE FC

GFA RUMILLY VALLIERES

ES SEYNOD

THONON EVIAN GG

SENIORS D1 FEMININ

Club en dérogation :

FC CHERAN

Suite au courrier du FC Chéran la Commission a décidé d'accorder une dérogation à M BARBIER Emmanuel (en cours de revalidation recyclage). Pour information tous changements dans un club doit être annoncé à la commission.

Club en règle :

US MARGENCEL

AS THONON

Nous rappelons que les clubs ont 60 jours à partir de la première journée de championnat pour se mettre à jour au niveau du statut des éducateurs.

Au niveau D1 seniors masculins :

US ANNECY LE VIEUX

ES CHILLY2

MARIGNIER SPORT

JS REIGNIER

AS SILLINGY

Au niveau D1 seniors féminines :

ES CHILLY 2

ESDOUVAINLOISIN

ESCO

MARIGNIER SPORT

JS REIGNIER PERS JUSSY

AS SILLINGY1

N'ont toujours pas répondu à la demande du statut des éducateurs.

>> Réception d'un dossier pour la rencontre AMPHION 2 / GPT AALP 2, championnat U15 D3 Poule E, du 11/10/2020 à 10h00.

Après étude des pièces versées au dossier et ne s'agissant pas d'une faute technique (mauvaise application des lois du jeu faite par l'arbitre), la commission est incompétente à juger ce dossier et le transmet à la commission des règlements pour suite à donner.

RESERVE POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE - SAISON 2020/2021 - DOSSIER 01

Réunion du 13 octobre 2020

Publiée le 15 octobre 2020

Présents : Raphael BARBARROUX, Stéphane CROMBET, Jean-Paul DREVAULT, Romain GENOUD, Laurent LUTZ, Mike MOMONT, Juan QUEROL MARTINEZ.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA avec avis consultatif).

1- Identification

Match : BONS EN CHABLAIS 1 / MT BLANC PSG 2, championnat seniors D2 Poule A, du 11/10/2020 à 15h00.

Score : 2-1 à la fin de la rencontre.

Réserve : déposée à la 44' par le club de MT BLANC PSG alors que le score était de 1-0 au moment du dépôt.

2- Intitulé de la réserve

« Selon nous, l'arbitre, a commis une erreur. A la 43^{ème} minutes, il siffle un coup franc pour l'équipe adverse à 18 mètres. Il fait ensuite reculer notre mur à 9,15m, mais il n'attend pas que le mur soit placé et siffle la reprise à la 44^{ème} minute alors que notre gardien plaçait son mur. Nos joueurs, comme notre gardien, n'étaient pas en place, l'arbitre se devait d'attendre. ».

3- Nature du jugement

Au regard des pièces versées au dossier, la Commission n'a pas estimé nécessaire de recourir à une audition. Après étude de ces dernières :

- Feuille de match et feuille annexe de la rencontre ;
- Courrier de confirmation du club de l'US MT BLANC PSG ;
- Rapport de réserve technique de l'arbitre officiel de la rencontre ;

La Commission d'Arbitrage du District jugeant en première instance, la décision étant susceptible d'appel.

4- Recevabilité (jugement sur le fond et la forme)

Considérant que le jugement sur le fond d'une telle réserve conformément à l'article 146 de Règlements Généraux de la Fédération Française de Football est subordonné à la mise en œuvre d'un protocole de dépôt satisfaisant.

Les réserves techniques visant les décisions de l'arbitre, doivent être formulées pour être valables, par le capitaine plaignant, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.

- Attendu que la réserve n'a pas été déposée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée mais après la reprise du jeu par le coup d'envoi validant le but inscrit sur le dit coup franc ;
- Attendu l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
- Constatant le non-respect intégral des présentes dispositions.
- En conséquence, la Commission d'Arbitrage déclare la **RESERVE IRRECEVABLE sur la forme**.

5- Décision

Par ces motifs :

- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique irrecevable sur la forme.

- La Commission d'Arbitrage rejette la faute technique d'arbitrage.
- Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation du résultat de la rencontre.

La présente décision de la Commission d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues aux règlements sportifs du District.

Le Président de séance : Laurent LUTZ

La Secrétaire de séance : Stéphane CROMBET

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT 73/74 - 1^{ère} journée

23194642 L'ODYSEE 1 CONTRE GREMIO FUTSAL UNITED 1

GYMNASSE DE LA DIAMANTERIE CHEMIN DE BOURDIGNY 01630 ST GENIS POUILLY

Rencontre reportée à une date ultérieure, en attente de proposition de date de l'ODYSEE et du GREMIO FUTSAL dans un délai rapide

CHAMPIONNAT 73/74 - 2^{ème} journée

23194643 CHARTREUSE GUIERS US CONTRE FUTSAL LAC ANNECY 2

MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 A 21H00

GYMNASSE DES ECHELLES PLACE JEAN MOULIN 73360 LES ECHELLES

23194644 A FUTSAL ROCHETTE O 2 CONTRE AIX FC

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 A 21H00

GYMNASSE DU CENTENAIRE AVENUE DU CENTENAIRE 73110 LA ROCHETTE

23194645 A S THONON CONTRE A FUTSAL ROCHETTE O 1

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 A 20H00

MAISON DES SPORTS AVENUE DE LA GRANGETTE 74200 THONON LES BAINS

23194646 GREMIO FUTSAL CONTRE CBF 74

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2020 A 20H00

GYMNASSE LUCIEN VEYRAT RUE DE LA PAIX 74100 AMBILLY

23194647 FUTSAL BOURGET UNITED CONTRE L'ODYSEE

JEUDI 22 OCTOBRE 2020 A 21H00

GYMNASSE DU BOCAGE RUE COSTA BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

Pour tous, utilisation de la FMI.

COUPE DE SAVOIE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Comme pour les années précédentes, les clubs et sections FUTSAL participants au championnat bidépartemental sont inscrits d'office. Cette coupe est également ouverte aux clubs traditionnels Savoyard qui doivent s'inscrire avant le 15/11/2020 par Footclub. Les rencontres peuvent se dérouler en semaine suivant la disposition des gymnases.

Dates : 1ier tour semaine 1 de 2021 entre le 4 et 10 janvier 2021

2ieme tour semaine 3 de 2021 entre le 18 et 24 janvier 2021

3ieme tour semaine 5 de 2021 entre le 01 et 7 février 2021

Finale le 28 février 2021

COUPE DE FRANCE

1^{er} TOUR 08 NOVEMBRE 2020

FOOT ANIMATION

L'organisation des plateaux U9 et U11 qui se dérouleront les 17 et 18 Octobres est la suivante.

>> Site de **St GENIS** (Club support : ODYSSEE) Responsable SANAVIO Cécilia 06.13.39.14.16

Le samedi 17/10 de 13H30 à 15H30

Gymnase de la Diamanterie – Chemin de Bourdigny – St Genis Pouilly

U9 - ODYSSEE (2 équipes) – BALLAISON (2 équipes) possibilité d'équipes supplémentaires

Le samedi 17/10 de 15H30 à 17H30

U11 - ODYSSEE (2 équipes) – BALLAISON (1 équipe) – CRANVES SALES (1 équipe) Complet

BALLAISON s'étant désisté, places dispo. Dans les 2 catégories : Consulter Cécilia SANAVIO

>> Site d'**ALBY/CHERAN** (Club support : FC CHERAN) Responsable GONTHIER Jean François 06.78.97.10.01

Le samedi 17/10 de 12H30 à 14H30

Gymnase du Collège René LONG – 223 allée du Collège – ALBY/CHERAN

U9 – CHERAN (2 équipes) – ODYSSEE (2 équipes) possibilité d'équipes supplémentaires

Le samedi de 15H à 17H

U11 – CHERAN (2 équipes) – ODYSSEE (2 équipes) Complet

>> Site de **BONNEVILLE** (Club support : CBF74) Responsable DEMARET Éric 06.99.69.36.20

Le dimanche 18/10 de 13H à 15H

Gymnase de Fallion – 187 rue du Bois des Tours – BONNEVILLE

U9 – CBF74 (2 équipes) – THONON (2 équipes) – VALLEE VERTE (2 équipes)

Le dimanche 18/10 de 15H à 17H

U11 – CBF74 (2 équipes) – THONON (2 équipes) Complet

Inscriptions toujours possibles pour le plateau de décembre.

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

Référents Techniques :

- **CTD PPF** (Plan de Performance Fédéral et Formation) : Grégory MOREL gmorel@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou 07.62.49.80.80

- **CTD DAP** (Développement et Animation des Pratiques) : Sandrine JANSOONE sjansoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou 06.67.15.77.15

- **ETD Féminin** (Educateur Technique Départemental) : dlopez@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou 06.68.92.03.99

- **ETD Foot en Milieu Scolaire** (Collège et Lycée) : kmanser@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou 06.68.88.71.25

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Futsal

Toutes les informations des plateaux des 17 octobre et 12 décembre sont consultables sur le **PV Futsal**

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Organisation

- **Compte tenu du contexte actuel et à la demande de la FFF de limiter les actions de masse, nous sommes au regret de devoir annuler tous les Débutants Tours.**

Consulter le PV Annexe Technique pour connaître la réorganisation de la pratique u7 à la place des DT prévus sur 1 journée de plateau

- Nous vous rappelons qu'en cas d'annulation de dernière minute (à partir du vendredi), il est **IMPÉRATIF** de prévenir les clubs concernés par **téléphone** (sms ou messagerie vocale). Vous pouvez envoyer un mail si besoin pour vous assurer que l'information est passée. Mais les boîtes mails ne sont pas systématiquement relevées par les clubs en fin de semaine.

Cependant, de nombreux clubs n'ont pas transmis les coordonnées des responsables et ces derniers sont pour la plupart non renseignés sur le site du district car marqué «non-identifiables» sur Footclub. Nous vous invitons donc à rendre modifier ce critère sur Footclub.

Nous comptons sur votre rigueur afin de faire en sorte que les informations soient transmises, dans la mesure du possible, le plus tôt possible aux personnes concernées.

- Envoi des feuilles de plateau
Pour rappel, **1 mail = 1 catégorie**. Ex : si vous accueillez deux plateaux en même temps, merci de faire 1 envoi pour 1 catégorie et 1 mail pour l'autre. Pas de mail unique à toutes les feuilles (*idem pour les u13 à envoyer séparément*)
- Nous constatons que beaucoup de clubs ne remplissent pas les feuilles de plateaux (licences manquantes) Nous vous rappelons que toute licence manquante est amendée de 5€.

Feuilles de plateaux manquantes

U7 :

- 19.09 : Aravis - Brevon
- 3.10 : Aravis – Marcellaz - Neydens - Viuz

U9 :

- 12.09 : Cernex – Etrembières - Ht Rhône - Léman - Marnaz - Pringy
- 19.09 : Ht Giffre- Sillingy – St Genis Ferney Crozet - TEG
- 26.09 : Chamonix - Epagny – Frangy - Ht Rhône - TEG Fem
- 3.10 : Brevon - Etrembières - Magland - TEGG - Thônes - Vuache

U11 :

- 12.09 : Aravis - Beaumont-Collonges - Chamonix - Haut Rhône - Haut Giffre– Prevessin - Pringy – Sillingy - Ville La Grand
- 19.09 : Arenthon - Chamonix - Haut Giffre – Lemans- Pringy - Viuz
- 26.09 : Aravis - Arenthon - Fillinges - Haut Giffre - Lemans - St Ge Fer Cro – TEGG
- 3.10 : Argonay – Beaumont-Collonges - Cessy-Gex - Chamonix - Epagny - Foron - Haut Giffre – Lemans - Perrignier - Poisy - St Ge Fer Cro - St Pierre - TEGG - Viry

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Projet Club

LABELS

Les clubs ayant fait la demande d'accompagnement dans le cadre d'un Label (nouvel engagement)

- **Label Jeunes** : FC Beaumont-Collonges - ES Douvaine-Loisin - FC Semine
- **Label Futsal** : US Cluses Bonneville Foron 74
- **Label féminin** : ES Douvaine-Loisin – AS Thonon

PLAN D'ACTION TECHNIQUE FEMININE

PPF U12F/U13F

1. Rassemblement U12F/U13F : 20 & 22 Octobre 2020 (*Période vacances scolaire*)
2. Centre de perfectionnement : Jeudi 11 Février 2021 (*Période vacances scolaire*)
3. Centre de perfectionnement : Mardi 20 Avril 2021 (*Période vacances scolaire*)
4. Opposition : Mercredi 16 Juin 2021
5. **Tournoi Franco-Suisse : Dimanche 20 Juin 2021 (Sélection HSPG 22 joueuses soit 2 équipes)**

PPF U14F

1. Rassemblement U14F : 20 & 22 Octobre 2020 (*Période vacances scolaire*)
2. Centre de perfectionnement : Mercredi 18 Novembre 2020
3. Opposition : Mercredi 3 Février 2021
4. **Challenge Inter District : Mercredi 9 Février 2021 (Sélection HSPG 11 joueuses)**

PPF U15F

1. Centre de perfectionnement : Mercredi 21 Octobre 2020 (*Période vacances scolaire*)
2. Opposition : Mercredi 25 Novembre 2020
3. **Challenge Inter District : Dimanche 20 Décembre 2020 (Sélection HSPG 16 joueuses)**
4. Centre de perfectionnement : Mardi 16 Février 2021 (*Période vacances scolaire*)
5. Centre de perfectionnement : Jeudi 22 Avril 2021 (*Période vacances scolaire*)
6. Opposition : Mercredi 26 Mai 2021

7. **Tournoi Franco-Suisse : Dimanche 20 Juin 2021 (Sélection HSPG 16 joueuses)**

PPF U17F

1. Rassemblement U17F : Jeudi 18 Février 2021
2. Centre de perfectionnement : Mercredi 14 Avril 2021 (*Période vacances scolaire*)
3. Opposition : Mercredi 2 Juin 2021
4. **Triangulaire régionale : Samedi 12 Juin 2021 (Sélection HSPG 16 joueuses)**